

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Brumaire, an VIII.

*Occupation de Suze et de Rivoli par les Français. — Prise de 800 prisonniers autrichiens. — Texte de la déclaration de Paul I<sup>er</sup>. aux membres de l'empire germanique. — Demande faite au directeur batavé par le général Brune. — Détails sur les mouvemens de l'armée du Rhin. — Résolution prise par le conseil des cinq-cents, à la suite du comité général. — Nouvelles diverses.*

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins, à Paris.

## ITALIE.

De Venise, le 17 vendémiaire.

Les cardinaux assemblés pour l'élection du pape, ont expédié aujourd'hui deux couriers, l'un à Vienne & l'autre à Mittau, séjour du prétendant. Hier soir, arriva ici monseigneur Despuig, ci-devant archevêque de Séville, présentement patriarche d'Antioche.

De Gènes, le 25 vendémiaire.

On a célébré ici, par des fêtes, les victoires de l'armée d'Helvétie. On espère que ces heureux événemens, en facilitant les progrès de l'armée d'Italie, délivreront la Ligurie de l'horrible fléau de la famine.

Les Français se disposoient à attaquer en force les Autrichiens dans la rivière du Levant, lorsque ceux-ci se sont tout-à-coup retirés. Le corps destiné pour cette expédition s'est porté sur Tortone, & s'emparera probablement de la ville, où l'on espère trouver des magasins. Selon les derniers avis de Gavi la garnison de la citadelle n'est pas nombreuse; mais les Autrichiens y ont introduit vingt-quatre pièces de canon de gros calibre qu'ils ont fait venir de Turin.

Le général Miollis est à Sestri depuis hier. La division Vatriu a fait 800 prisonniers & pris leurs équipages. Nous les attendons ici.

L'armée d'Italie fait beaucoup de mouvemens, & le quartier-général change de place presque tous les jours. L'objet du général en chef est de réunir un corps considérable entre Coni & Cera, sans exposer l'aile droite, & sans donner à l'ennemi la facilité de couper la ligne. L'extrême disette des vivres rend ces opérations très-difficiles.

On mande du quartier-général de Bagnasco que les Français ont de nouveau occupé Suze & Rivoli, & que le général Duhem avec sa division menace Turin. On ajoute qu'une colonne a passé le petit Saint-Bernard, & est entrée dans la ville d'Aosta, ce qui a obligé les Autrichiens, commandés par le général Haddick, à se replier.

Des lettres de Milan portent que plusieurs corps russes & autrichiens marchent vers Vérone. On croit qu'ils prennent la route du Tyrol pour aller dans l'Helvétie soutenir Suwarow & le prince Charles. Il paroît que les coalisés ne craignent pas d'affaiblir leur armée d'Italie, & qu'ils comptent que les Français ne prendront pas les places fortes avec autant de facilité qu'eux.

## PRUSSE.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 25 vendémiaire.

La reine est accouchée d'une princesse, dans la nuit du 22. Le lieutenant-général Steensen a été nommé gouverneur de la forteresse de Neisse, & le lieutenant-général Tadden de celle de Spandau.

Toute l'Europe connoît les talens militaires de Frédéric II, mais ce que toute l'Europe ne connoît pas, c'est qu'il se devoit à lui-même toute sa valeur, comme Corneille disoit qu'il devoit à lui seul toute sa renommée. Au premier combat où il se trouva, il s'enfuit; & ne trouvant point encore sa fuite assez sûre, il courut se cacher sous un pont. Je tiens le fait d'un témoin oculaire. Un de ses officiers courut à lui, & lui observa qu'il alloit entraîner, par sa retraite, la déroute de l'armée. Frédéric ramassa ses forces, se vainquit, marcha au feu, & dispersa l'ennemi. Depuis, sa volonté surmonta toujours les retours de sa faiblesse naturelle. Ce ne fut point le seul bienfait qu'il dut à l'énergie de sa volonté: son tempérament étoit foible, sa complexion délicate, sa santé languissante. Il donna de la force à son tempérament, de la vigueur à sa complexion, & raffirma sa santé. Toujours se comba tant lui-même & toujours victorieux, il parvint à devenir le plus grand roi de son siècle. Tous les matins, son valet-de-chambre, à cinq heures, en toute saison, entroit dans sa chambre, & malgré ses prières ou ses ordres, il enlevait ses couvertures. Un jour qu'il lui ordonnoit de le laisser en repos: « Je vous connois trop bien, reprit celui-ci, vous me chasseriez si je vous obéissois. » A la fin de sa vie, il vivoit par artifice, & n'étoit plus soutenu que par une quantité énorme de café. Les derniers jours, il fit encore son courrier & monta à cheval. A tout instant on attendoit sa mort. Les étrangers se pressoient pour le voir, & les soldats de garde, qui seuls avoient accès dans son anti-chambre, exigeoient jusqu'à quatre louis pour y introduire quelqu'un, entr'ouvrir la porte du cabinet, & lui laisser entrevoir le roi sur son fauteuil, luttant contre la mort. On a conservé dans sa chambre à Berlin tout dans le même état qu'à l'heure de sa mort; les mêmes papiers sont sur la table & les meubles dans la même disposition.

Cet homme si brave dans les combats, redoutoit les visions; & sa philosophie ne le garantissoit pas de la crainte des spectres. Il ne pouvoit coucher dans l'obscurité, redoutant l'apparition de cette femme blanche, que l'on regarde comme le présage certain de la mort des rois. Ennemé de la religion, il étoit frappé du retour de ses amis à la foi chrétienne. Ceux qui avoient intérêt à ce qu'il persévérât dans ses principes, l'écartèrent du lit de mort de Jordan. Jordan avoit été son précepteur, & n'avoit pas pu continuer à effacer dans son esprit toute idée religieuse. Mais sur le point d'expirer, il témoigna les plus vifs regrets, appelant sans cesse le roi, & voulant lui montrer la vérité qu'il disoit apercevoir.

toute entière. Mais ses efforts furent vains ; i rendit le dernier soupir loin de lui.

Frédéric étoit apôtre d'écidé de l'athéisme. Un jour, il le professoit devant Darnaud-Baculard, qui le combattit : Eh ! quoi, lui dit le monarque, vous tenez encore à ces vieilleries. « Oui, sire, reprit l'homme de lettres, j'ai besoin de croire qu'il est un être au-dessus des rois ».

Il ne souffroit pas aussi patiemment que les philosophes fissent des excursions dans le domaine de l'autorité temporelle. A un souper, à Potsdam, où Voltaire & plusieurs autres philosophes assistoient, la discussion s'étoit engagée sur les droits du trône & des sujets. Comme elle s'échauffoit. Frédéric l'interrompit, en disant : « *Tout doucement, messieurs, il faut nous taire : le roi va rentrer.* »

#### A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 26 vendémiaire.*

Le comte & la comtesse de Wasa sont partis avant-hier pour Lubeck, où ils doivent s'embarquer pour la Suede.

Notre sénat vient de recevoir la notification officielle de la déclaration de Paul I<sup>er</sup>. aux membres de l'Empire germanique. En voici le texte :

S. M. I. l'empereur de toutes les Russies, constamment animé du zèle pour la cause des souverains, desirant mettre une fin aux dévastations & désordres portés dans les pays les plus lointains par le gouvernement impie sous lequel la France gémit en silence, a pris la ferme résolution d'envoyer ses forces de terre & de mer pour secourir les opprimés, rétablir, sans souffrir le moindre partage, le royaume de France & les anciens gouvernements des Provinces-Unies & des cantons helvétiques, conserver l'intégralité de l'Empire germanique, & trouver sa récompense dans le bonheur & la tranquillité de l'Europe. La providence a béni ses armes, & jusqu'à présent les troupes russes ont triomphé des ennemis des trônes, de la religion & de l'ordre social.

S. M. I. l'empereur de toutes les Russies, ayant fait connoître ses intentions & le motif qui le guide, adresse maintenant cette déclaration à tous les membres de l'Empire germanique pour les inviter à unir leurs forces aux siennes, afin d'anéantir au plutôt leur ennemi commun, & établir sur ses ruines un repos stable pour eux & leur postérité.

S. M. I. l'empereur de toutes les Russies en les voyant participer & se rallier autour de lui, au lieu de ralentir son zèle redoublera d'efforts, & ne remettra l'épée dans le fourreau qu'après avoir vu tomber le monstre qui menaçoit d'écraser toutes les autorités légitimes. Mais s'il se trouvoit délaissé à lui-même, alors il se verroit contraint de faire rentrer ses forces dans ses états, & d'abandonner une cause, si mal servie par ceux même qui devroient être les plus intéressés à son triomphe.

Gatschena, le 15 septembre 1789 (29 fructidor, an 7.)

#### RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Domo-d'Ossola, le 20 vendémiaire.*

Avant-hier, l'ennemi a été attaqué & battu par les républicains dans les environs de Latosta. Sa force étoit d'environ 3 à 4 mille hommes. Il s'est retiré sur le lac majeur, où sont nos avant-postes, à une douzaine de lieues de Milan. Par-tout où le général Thureau a attaqué, il a obtenu des succès. Plus de 2 mille prisonniers ont été ramenés sur les derrières.

*De Berne, le 28 vendémiaire.*

Le corps législatif a rendu, ces jours passés, un décret qui détermine les cas où une commune pourra être déclarée en état de siege, & les formes à observer pour l'application de cette loi. En voici les principales dispositions :

La déclaration en état de siege ne peut avoir lieu que par un acte du corps législatif, sur la proposition du directoire. Cette proposition ne peut être faite que lorsqu'il y a insurrection ou des indices manifestes. Dans les cas de la plus haute nécessité, il pourra être pris des otages qui devront être relâchés du moment que l'état de siege cessera.

La cessation de l'état de siege aura lieu par un acte du corps législatif, sur la proposition du directoire.

#### RÉPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 1<sup>er</sup> brumaire.*

On est en général très-satisfait de la capitulation avec les Anglais. Les orangistes murmurent seuls, mais tout bas ; & leur haine pour le nouvel ordre de choses se partage actuellement entre nous qui leur faisons perdre toute espérance, & les Anglais dont la lâcheté trompe celle qu'ils avoient pu concevoir un moment.

On desire vivement la paix ici, & ce sentiment est commun à toutes les classes de la société. On se flatte que le retour de Buonaparte y contribuera beaucoup.

M. Murray, ministre des Etats-Unis à la Haye, a reçu la nouvelle, non officielle cependant, mais presque certaine, que M. Davis a été nommé pour faire partie de la légation qui doit être envoyée en France pour y négocier, & dont M. Murray fait partie. Il attend l'arrivée de ses deux collègues, qui doivent être partis de Philadelphie dans le courant de fructidor dernier.

Brune a demandé au gouvernement batave d'équiper & d'habiller toute l'armée française, à titre de gratification, pour les services qu'elle a rendus. Il ne doit rester que 10,000 hommes de cette armée en Hollande ; le reste se rendra probablement sur le Rhin.

Les généraux font aussi quelques demandes d'indemnités auxquelles il paroît que l'on ne pourra pas se refuser.

Les deux ministres français ne paroissent pas d'accord ; l'un & l'autre ont demandé leur démission.

Le parti patriote exagéré s'agite ici en ce moment, et voudroit profiter de la circonstance actuelle pour opérer un changement dans le gouvernement. C'est principalement dans le militaire qu'on cherche un appui.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Strasbourg, le 2 brumaire.*

L'armée du Rhin, après avoir passé ce fleuve & occupé Schwetzingen, Heidelberg, Wisloch & Suizheim, s'est aussi emparée de Bruschal ; une autre colonne marche sur Heilbronn ; un corps de troupes reste sur le Mein, entre Mayence & Francfort, pour observer les mouvemens des austro-mayençais postés à Heuden & Staunin, du côté de Seligenstadt. D'après les dernières nouvelles, le quartier-général étoit encore à Manheim ; il devoit en partir dans la journée d'hier.

D'un autre côté, l'armée de Massena fait des préparatifs qui annoncent un prochain passage du Rhin. Un nombreux corps de troupes est rassemblé dans les environs de Zurzach, un autre plus considérable encore dans ceux de Bâle, & un troisième dans ceux de Rhinfelden. Massena lui-même est attendu à Bâle. Il paroît que c'est sur le pont de cette ville que l'aile gauche de l'armée commencera le passage. Les divisions Onabran, Menard, Gazan & Klein, paroissent destinées à agir contre la Souabe, tandis que la division Soult passera à Constance ou Rheineck, pour occuper le corps autrichien de Nauendorf, & que les divisions Molitor & Mortier tenteront l'invasion des Grisons, où se trouvent les débris du corps de Suwarow.

On assure

la tribune na

il a prouvé

avoient la ph

butions. Il a

s'étoient port

an 6. Il a de

les finances o

propriétés le

leur ont fait

à la restaura

lice exacte

commissions

cité que peu

sont fait

ues du rapp

unanimité d

Le corps l

délivrance d

va s'occuper

teinte si fun

lité, à la li

deux victoie

— Un hab

platinés à l'

auroit une p

parte, & un

ce soir pour

— Le dép

un arrêté po

se sont fait

paru devant

où il cessera

simulé des in

qui les appell

séquence, ré

à la loi du 2

— Le Mo

— Le gé

litaire, a mis

Inférieure.)

— Il paro

néral Brune

— Il est c

presqu'au m

et de la Russ

tulation du d

— On rem

coup de réfl

république f

— La cap

mauvais oeil.

les Autrichie

— La gaz

affaires de D

ville.

— On man

s'est avancé

pris position

— Nous r

De Paris, le 5 brumaire.

On assure que rien n'avoit depuis long-tems autant honoré la tribune nationale, que le rapport de Creuzé-Latouche. Il a prouvé que les loix sur les otages & l'emprunt forcé avoient la plus funeste influence sur les rentrées des contributions. Il a établi que les recettes de fructidor an 7 ne s'étoient portées qu'au quart environ de celles de fructidor an 6. Il a déclaré qu'il n'y avoit d'autre moyen de relever les finances que de rétablir la confiance & de redonner aux propriétés le prix que les deux loix ci-dessus mentionnées leur ont fait perdre. Il a dit, enfin, qu'on ne parviendroit à la restauration de la fortune publique que par une justice exacte envers tous. La proposition de nommer des commissions pour les objets qui ont été indiqués, n'a excité que peu de réclamations : à peine dix à douze voix se sont fait entendre pour manifester de l'opposition aux vues du rapporteur ; elles ont été étouffées par la presque unanimité du conseil.

Le corps législatif a dignement célébré la nouvelle de la délivrance de la Hollande, en annonçant à la France qu'il va s'occuper de la révision des loix qui ont porté une atteinte si funeste au crédit, à la confiance, à la tranquillité, à la liberté particulière & publique. C'est annoncer deux victoires au lieu d'une.

— Un habile graveur a fait présent de trois médailles de platines à l'institut national. L'institut a délibéré qu'il y en auroit une pour le corps législatif, une autre pour Buonaparte, & une pour l'institut national. Buonaparte y est allé ce soir pour recevoir celle qui lui est destinée.

— Le département de la Seine a pris le 28 vendémiaire, un arrêté portant « que les réquisitionnaires & conscrits qui se sont fait inscrire pour être visités, qui n'auront pas comparu devant le jury militaire, d'ici au 24 de ce mois, époque où il cessera ses fonctions, seront considérés comme ayant simulé des infirmités dans le dessein de se soustraire à la loi qui les appelle à la défense de la patrie, & seront, en conséquence, réputés déserteurs, & poursuivis conformément à la loi du 21 brumaire an 5 ».

— Le Mont-de-Piété a repris son activité.

— Le général Verdier, commandant la 5<sup>e</sup>. division militaire, a mis en état de siège le canton d'Ourville (Seine-Inférieure.)

— Il paroît certain que la capitulation signée par le général Brune contient des articles secrets importants.

— Il est curieux d'observer que l'Europe aura connu, presque au même moment, la convention de l'Angleterre et de la Russie pour l'invasion de la Hollande, & la capitulation du duc d'York.

— On remarque dans les derniers journaux anglais beaucoup de réflexions sur la nécessité de faire la paix avec la république française.

— La capitulation de Rome a été vue à Vienne de très-mauvais œil. Les Napolitains ne s'entendent pas mieux avec les Autrichiens que les Russes avec les Anglais.

— La gazette de Pétersbourg annonce que, le chargé d'affaires de Danemarck, M. de Fursmann, va quitter cette ville.

— On mande de Wesel qu'un corps de troupes prussiennes s'est avancé sur les frontières du duché de Berg, où il a pris position.

— Nous recevons une réclamation de l'homme de lettre

distingué, auteur de la vie de Catherine ( le cit. Castera ), qui prouve très-bien qu'il a puisé à de bonnes sources l'anecdote sur l'ignorance du général Korsakoff.

#### VARIÉTÉS.

##### Les Amis de la Paix.

A. Oui, vous dis-je, je suis bien revenu de mes anciennes folies ; je desire ardemment la paix.

B. Heureux changement ! Mais comment vous y prendrez-vous pour la donner ?

A. D'abord je fais choix d'un grand & illustre général.

B. De Buonaparte ?

A. Oui.

B. Vous l'employez comme négociateur ?

A. Je lui donne une armée.

B. J'entends ; pour donner du poids à . . .

A. A son bras . . . Je l'envoie en Italie . . .

B. Où vous assemblez un congrès ?

A. Où je relève les patriotes opprimés . . .

B. Par des stipulations d'amnisties ?

A. Pour relever ensuite les républiques cisalpine, romaine, &c.

B. Ne suffiroit-il pas de rendre, d'une manière ou de l'autre, l'Italie indépendante de la maison d'Autriche, & les plénipotentiaires de Russie & de Prusse ne se chargeroient-ils pas d'une bonne partie de cette besogne ? n'y seroient-ils pas aussi intéressés que la France ?

A. Il nous faut des républiques ; & pour les avoir, il n'y a d'autorités à employer que nos canons.

B. Les petites républiques refaites, comment les préserverez-vous, dans un an, dans dix ans ?

A. Avec nos canons.

B. Les républiques recommencées, que devenez-vous ?

A. L'armée franchit le Tyrol & Buonaparte marche sur Vienne ; j'arbore le pavillon tricolor sur les tours du palais impérial ; j'oblige le tyran de l'Autriche à courber son front humilié . . . je . . . je . . .

B. Mon doux ami, c'en est assez ; j'entends vos projets de paix. Maintenant expliquez-moi comment vous auriez fait la guerre.

Signé, J. T. E. N.

( Ext. d'une feuille française. )

#### CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Lucien BUONAPARTE.

Séance du 5 brumaire.

Hier, il n'y a eu ni résultat ni séance publique après le comité secret ; mais aujourd'hui il y a eu une séance extraordinaire.

Des jurés qui, ignorant que l'an 7 étoit bissextile, se sont présentés à un tribunal le 6<sup>e</sup>. jour complémentaire, au lieu du 1<sup>er</sup> vendémiaire, demandent de ne pas subir la peine que la loi prononce contre les jurés qui ne se rendent pas à leur poste.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

On lit une lettre de l'imprimeur du journal *le Défenseur du Peuple*, qui se plaint que le bureau central a, d'une manière illégale, fait apposer les scellés sur ses presses & ses registres.

Briot est d'avis que le conseil ne peut pas voir avec indifférence une violation aussi manifeste de la constitution ; elle ne permet pas, ni aucune loi ( puisque l'article de celle du 19 fructidor, relatif à la liberté de la presse, est rapporté ), ne permet de baillonner les écrivains, & de les empêcher de dire la vérité. Quel mal, dit-il, n'ont pas fait ces actes du pouvoir dictatorial ? le souffrira-t-on encore ? L'opinant demande un message au directoire pour savoir qui a donné cet ordre.

Crochon propose qu'en lui renvoyant la pétition, on se borne à lui demander quelles mesures il a prises pour réprimer ces excès.

Le conseil adopte cette dernière proposition.

On lit un message du conseil des anciens. qui annonce que ce conseil n'a pas approuvé la résolution relative à ceux qui feroient ou approuveroient des propositions de paix contraires à l'intégralité du territoire français ou à la constitution.

On demande le renvoi à une nouvelle commission.

L'ordre du jour, s'écrient un grand nombre de membres.

Félix Faulcon va à la tribune pour appuyer l'ordre du jour; il commence par l'éloge de Baudin qui, en mourant, a laissé une opinion lue aux anciens, contre la résolution dont il s'agit. L'opinant entre dans le fond de la question.

Crochon l'interrompt, & dit que cet objet a été traité aux deux conseils; il ne s'agit donc que de mettre l'ordre du jour aux voix.

Je demande la parole contre l'ordre du jour, s'écrie Souliez, de sa place.

Crochon. — Nous allons donc traiter de nouveau la question.

Félix Faulcon. — Il le faut bien. Il continue, & soutient que la résolution est impolitique, dangereuse, contraire à la constitution.

Souliez répond qu'il faut l'examiner de nouveau: elle a peut-être été rejetée aux anciens moins pour le fond que pour des vices de rédaction, ou certaines dispositions peu claires ou trop étendues.

Chollet. — Si cette résolution a été adoptée dans cette enceinte, à l'unanimité, ce fut par un mouvement d'enthousiasme qui nous a poussés au-delà des bornes constitutionnelles: nous voulions imposer silence à la défiance, aux soupçons: nos victoires les font taire: qui pourroit encore croire à la trahison? d'ailleurs, où la constitution s'est expliquée, alors votre loi est inutile; où elle s'est tue, alors vous n'avez pas le droit d'y ajouter.

Delbrel soutient que c'est par ce que la constitution ne dit rien, que le corps législatif doit parler: je m'empare, dit-il, de l'argument de Chollet.

Chollet. — Je n'ai pas dit cela.

Delbrel, Crochon, Chollet. — Aucun de nous ratifierait-il un traité contraire à la constitution ou à l'intégralité du territoire?

Un grand nombre de voix: Non! non!

Crochon. — C'est parce qu'aucun de nous ne ratifieroit un tel traité, que votre résolution est inutile.

Briot. — Cette résolution a été prise à l'unanimité. (Plusieurs voix: non). Elle eût dû rallier tous les esprits; on dit que les circonstances sont changées: je réponds qu'elle est plus nécessaire que jamais: si vous ne l'aviez pas prise cette résolution, vous devriez la prendre: on a cité notre collègue Baudin; je l'invoque aussi; il a reconnu le principe & n'a combattu que quelques dispositions. Quoi! l'on a posé en principe qu'on pouvoit disposer d'une partie du territoire de la république & de ses concitoyens...

Plusieurs voix. — Non! d'autres, oui, oui!

Briot. — On a dit que l'unité de la république n'étoit pas dans l'intégralité de son territoire; qu'on pouvoit couper un bras pour sauver le corps.

Un membre. — Nous ne sommes pas 200; je demande le renvoi à deux heures. (Murmures).

Briot. — La constitution défend qu'on ne délibère à moins qu'on ne soit deux cents, mais non pas qu'on discute. Après quelques débats, la parole reste à Briot.

Il suffit, dit-il, que cette question ait été agitée pour ne pas laisser le moindre doute si jamais un citoyen français pourra cesser de l'être. Que veut le peuple de nous? ne ferons-nous que des octrois, ou tout au plus un code civil? Dans les circonstances graves, sur les plus grands intérêts de la patrie, n'oserons-nous jamais dire nos avis ni prendre l'initiative, même par des messages?

Annibal étoit aux portes de Rome quand le sénat romain déclara qu'il ne feroit pas la paix tant que l'ennemi seroit sur son territoire; la convention imita ce grand exemple, faisons à notre tour la déclaration de notre inébranlable volonté; nous le devons au peuple.

Chollet reproduit ses argumens; Duplantier parle pour le renvoi. Le conseil passe à l'ordre du jour, & se forme en comité secret.

A l'instant où le président invite les citoyens des tribunes à se retirer, Destrem s'écrie: Et les représentans journalistes! (On rit.)

Souliez. — Quand vous êtes en comité secret, vous ne voulez pas qu'on développe ce qui s'y passe; plusieurs journaux le révelent néanmoins, & notamment aujourd'hui celui rédigé par notre collègue Poulitier. Je demande qu'une commission examine les mesures à prendre à cet égard. — La proposition est adoptée.

A quatre heures & demie, le conseil en séance publique a pris une résolution portant en substance qu'il sera prélevé 50 millions par forme d'emprunt sur les contributions arriérées pour le service de l'an 8.

Nota. Il n'y a pas eu de séance au conseil des anciens.

Bourse du 5 brumaire.

|                                                  |                                |
|--------------------------------------------------|--------------------------------|
| Amsterdam.....                                   | Tiers cons..... 11 f. 88 c.    |
| Idem cour..... 55 $\frac{3}{4}$ , 57.            | Bons $\frac{3}{4}$ ..... 91 c. |
| Hamb..... 7... 193 $\frac{1}{2}$ , 189.          | Bons $\frac{1}{4}$ .....       |
| Madrid.....                                      | Bons d'arrérage, 79 f., 79 f.  |
| Mad. effect.....                                 | 15 c., 25 c.                   |
| Cadix.....                                       | Action de 50 fr. de la caisse  |
| Cadix effect.....                                | des rentiers.....              |
| Gènes effect.... 4 fr. 50 c.                     | Or fin..... 105 f. 50 c.       |
| Livourne.....                                    | Ling d'arg..... 50 f. 63 c.    |
| Bâle..... 1 $\frac{3}{4}$ p., 2 $\frac{3}{8}$ p. | Portugaise..... 95 f.          |
| Lausanne.....                                    | Piastre..... 5 f. 55 c.        |
| Lyon..... pair 20 j.                             | Quadruple..... 80 f. 75 c.     |
| Marseille..... pair 25 j.                        | Ducat d'Hol..... 11 f. 75 c.   |
| Bordeaux..... 1 per. 15 j.                       | Guinée..... 25 f. 75 c.        |
| Montpellier..... pair 30 j.                      | Souverain..... 35 f. 15 c.     |
| Rente provis.... 6 fr. 50 c.                     |                                |

Esprit  $\frac{3}{5}$ , 550 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 235 f. — Rochelle, 22 d. ... — Cognac 22 d. 300 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 60 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 0 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 10 cent. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles, 4 f. 55 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.

Détails sur pour To les évènements opération

M. Pelleg pour Imola, nouvelle org

Notre ville Ce conclave français, à de Rohan & peut-être se renzana qui resté paisible le soin d'acc

Le sacré des formalit monseigneur de Nisibi, se son funebre célébrées po qui doit pron où sera char l'élection du Le chevali de la flotille Le 14, le avec la nouv le 8 dans cet rier à Vienn a plus de fra cardinaux se céder à l'elec

Les garnis ont été emba portées à To hommes.

Les franç d'objets préc rassemblés tar romain & dan partie dans le